



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 31150

Texte de la question

« Pour une réforme égalitaire construite avec les étudiants », « Pour une autre Europe de l'éducation » : les slogans des étudiants, rejoints par leurs enseignants, ont dernièrement ciblés l'harmonisation européenne des diplômes. Ils demandent ainsi des moyens pour réussir une « autre » harmonisation. Le mouvement étudiant qui s'est développé ces dernières semaines, et contrairement à ce qu'ont pu dire des médias proches du pouvoir, ne sont pas contre toute la réforme européenne. Simplement, ils ne veulent pas voir s'accroître la sélection, sous peine de voir les premiers cycles jusqu'à la licence sacrifiés. La licence n'aura plus de valeur avec le « système LMD ». Les étudiants ne sont donc pas contre l'Europe, mais ils ne veulent pas de concurrence entre facultés. Compte tenu de ces légitimes inquiétudes qui démontrent une fois de plus la montée d'une opposition franche au sein de la population contre la politique ultralibérale conduite avec cynisme par la Commission européenne et relayée avec la bénédiction du Gouvernement, Mme Chantal Robin-Rodrigo M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'il entend revoir sa copie profondément concernant ce dossier tout en assurant la non concurrence entre universités comme le souhaite une écrasante majorité de Français.

Texte de la réponse

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur est une nécessité, notamment pour défendre la conception européenne de l'éducation et de la culture. En France, comme dans les autres pays, elle se traduit par des études supérieures organisées selon le schéma licence master doctorat (LMD). Les textes organisant le LMD ont été pris par le précédent gouvernement au printemps 2002. Ils n'ont pas été modifiés depuis et sont simplement mis en oeuvre. En 2002, ils ont été votés par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, représentant l'ensemble des acteurs et partenaires de la communauté universitaire. Depuis, aucune université n'a souhaité ne pas les appliquer, même en l'absence d'obligation réglementaire. Le LMD est mis en oeuvre dans les universités après débat et vote positif de leurs conseils. Cela prouve qu'il y a là un intérêt supérieur qui transcende les alternances politiques. Les étudiants l'ont parfaitement compris comme en témoigne l'issue du « mouvement étudiant » auquel il est fait référence. Dans ce contexte, il convient de rectifier des contre-vérités : le LMD ne modifie pas les règles de sélection existant antérieurement. La licence voit au contraire sa valeur confortée puisque par définition le LMD en fait un des niveaux structurants de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit nullement d'accroître la concurrence entre établissements français mais bien d'affronter dans les meilleures conditions la compétition internationale. Assimiler le LMD à une politique « ultralibérale » ne saurait trouver de fondement lorsqu'il est mis en oeuvre par des établissements publics et des personnels fonctionnaires, que les diplômes restent nationaux, que les droits d'inscription restent modestes parce que le financement de l'enseignement supérieur est à plus de 90 % assuré sur des crédits publics.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31150

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9761

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 882